

fit halte, & prit le tems jusqu'à ce que celle du Général Traun eut réparé le dommage qu'elle avoit soufferte en passant le *Speffart* ; ce qui dura jusqu'au 5. que s'étant remise en marche en quatre colonnes, sans compter celle des bagages, elle vint camper à *Langensebold*. Le Grand Duc de Toscane arrivé dès le 2. à *Wûrtzbourg*, est venu la joindre le soir. Le Comte de Traun reçut Son Altesse Royale devant la porte de son quartier. Elle y descendit, & après y avoir soupé avec ce Général & le Comte de Bathiani, elle fut conduite au quartier qu'on lui avoit préparé.

Avant son départ de *Vienne*, le Baron de Reischach, Envoyé extraordinaire de la Reine de Hongrie & de Bohême auprès des Etats Généraux des Provinces Unies des Pays-Bas, avoit reçu ordre de leur faire une déclaration, que nous croyons devoir rapporter ici. Elle porte en substance. » Que Son Altesse Royale le Grand
 » Duc de Toscane, remplie des mêmes senti-
 » mens que les glorieux Ancêtres, avoit ré-
 » solu, à leur exemple, de s'employer efficace-
 » ment, & d'exposer même sa personne, pour
 » le bien général de l'Europe : Qu'ainsi elle ré-
 » querait Leurs Hautes Puissances de vouloir
 » donner à leurs Généraux les ordres nécessai-
 » res afin que dans tout ce qui concerneroit les
 » opérations militaires, ils se conformassent
 » à ceux qu'ils recevroient de S. A. R. après
 » la jonction faite de l'Armée du Comte de
 » Traun avec celle du Général Bathiani, &
 » après que le Grand Duc auroit pris le com-
 » mandement de l'Armée réunie. » A cette
 déclaration on fait que le Baron de Reischach
 a eu pour réponse « Que L. H. P. se feroient

VII.
*Déclaration
 faite de la
 part de la
 Cour de
 Vienne aux
 Etats Géné-
 raux.*